

Réponse de la gestion aux recommandations de l'étude d'évaluation du programme PTC

Partenariat technologique Canada (PTC) est un important instrument du gouvernement du Canada pour appuyer l'innovation au Canada, particulièrement la recherche et le développement préconcurrentiels.

Le monde est en changement. Pour survivre et être concurrentielle, l'industrie canadienne doit faire des investissements considérables dans l'innovation. Industrie Canada fait figure de chef de file, secondé par PTC comme son partenaire et un catalyseur de changement.

Les entreprises canadiennes innovatrices doivent être appuyées par un PTC innovateur. PTC doit suivre le rythme des changements pour : maintenir sa pertinence; et permettre à l'industrie de saisir de nouvelles possibilités, qui créeront des avantages sociaux, économiques et environnementaux considérables pour les Canadiens.

Afin d'assurer une réussite continue, PTC doit se remodeler de façon à concentrer ses efforts sur la poursuite de possibilités clés dans le domaine de la précommercialisation de la recherche et du développement. Le renouvellement est un jalon normal dans le cycle de vie d'un programme. Les vérifications internes et les évaluations de programme sont des exigences routinières, mais elles constituent également des outils importants pour façonner les programmes car elles s'ajustent continuellement à l'environnement externe qui ne cesse d'évoluer.

Ainsi, une vérification interne de PTC a été initiée afin d'assurer que le programme répond au test d'une administration de qualité et d'une responsabilisation financière. La vérification a été complétée au moyen d'une évaluation du programme menée auprès des clients en vue d'évaluer l'efficacité globale du programme. Les deux initiatives ont confirmé : qu'il n'y a aucun cas d'impropriété; que PTC est un instrument utile et essentiel; et que, fidèle à l'esprit de l'amélioration continue, il y a des initiatives qui raffineront le programme. De plus, l'évaluation du programme a recommandé un réalignement à mi-mandat grâce à un examen de politique afin d'améliorer la pertinence et l'efficacité.

Pour s'appuyer sur ce fondement, PTC a sollicité des consultations externes afin de valider avec les leaders d'opinion et les experts que PTC est un instrument de politique publique précieux et nécessaire du gouvernement du Canada.

La vérification interne, l'évaluation du programme et les consultations externes appuient tous le besoin de PTC et confirment la détermination du ministre à remodeler et à rehausser le programme pour en faire un meilleur instrument destiné à la recherche et au développement à l'étape de la précommercialisation. Enfin, l'examen de politique qui vise à mettre en œuvre les correctifs à mi-mandat va bon train.

Recommandations	Réponse de la direction / Mesures proposées	Période	Responsable
Politiques			
<p>1. Afin d'améliorer la pertinence et l'efficacité de l'aide à l'innovation au Canada, Industrie Canada devrait entreprendre un examen des politiques de PTC en ce qui concerne sa portée et son adéquation aux besoins des secteurs modernes de l'aérospatiale, des technologies habilitantes et des technologies environnementales. Les options à considérer pourraient entre autres comprendre :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ l'établissement d'éléments de programme clairement distincts sous l'égide de PTC; ▶ l'élaboration de programmes complètement distincts; ou, ▶ la mise en place d'autres structures qui préserveront cet important élément de l'aide à l'innovation. 	<p>En accord PTC est un programme utile qui doit évoluer pour être au diapason des nouvelles réalités du marché canadien, particulièrement en raison du besoin accru pour l'appui du gouvernement du Canada dans le domaine de la précommercialisation.</p> <p>À cette fin, le ministre a exprimé son intention de repositionner PTC. Le ministre a chargé les responsables de PTC d'examiner la répartition, l'envergure et l'orientation de ses activités pour faire en sorte que les fonds fédéraux soient utilisés efficacement et équitablement à l'appui du développement industriel compétitif et moderne au Canada.</p>	Printemps 2004	Directeur exécutif et directrice générale, Affaires du portefeuille et directeur général, Opérations
Régie			
<p>2. PTC devrait déterminer les capacités d'adaptation structurelles qui permettraient une livraison du programme plus efficace et efficiente et faire approuver ces changements. Les options à considérer pourraient entre autres comprendre :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ l'indépendance accrue de PTC à l'égard d'Industrie Canada; et/ou ▶ la recherche de nouvelles possibilités de formation de partenariats de prestation et de cofinancement. 	<p>en accord PTC a été établi en 1996 en tant qu'organisme de services spéciaux au sein d'Industrie Canada. PTC est un outil essentiel d'Industrie Canada qui appuie l'industrie canadienne et celui-ci doit donc suivre de près les politiques et les programmes du Ministère.</p> <p>Gardant cela à l'esprit, PTC doit réexaminer les capacités d'adaptation structurelles et outils (p. ex. la délégation de pouvoirs, les partenariats de cofinancement) qui permettraient d'accélérer l'efficacité du programme tout en respectant le cadre stratégique général établi par le gouvernement du Canada et Industrie Canada. Plus particulièrement, PTC cherchera toutes les occasions d'agir en ce sens.</p>	En cours	Directeur exécutif et directrice générale, Affaires du portefeuille et directeur général, Opérations

Recommandations	Réponse de la direction / Mesures proposées	Période	Responsable
<p>3. PTC devrait remettre sur pied le Conseil consultatif de PTC le plus tôt possible et le faire prendre part au contrôle et à la gestion stratégiques du programme.</p>	<p>En accord en partie PTC convient que le programme bénéficiera d'un organe consultatif qui fournira des avis stratégiques sur l'orientation et l'exécution du programme. Le Conseil consultatif de PTC, dans son rôle actuel, a été utile pendant la période de formation de PTC, et en fait, les membres du Conseil continuent d'être régulièrement informés. Toutefois, le rôle futur du Conseil consultatif est actuellement examiné dans le contexte du repositionnement de PTC et du besoin plus général pour le Ministère d'obtenir régulièrement de l'information et des avis stratégiques de l'industrie canadienne ainsi que d'autres guides d'opinion sur l'innovation.</p> <p>PTC, dans le contexte de l'examen de repositionnement, recommandera des options relatives à un nouveau rôle consultatif.</p>	Printemps 2004	Directeur exécutif et directrice générale, Affaires du portefeuille
Processus de prestation			
<p>4. PTC devrait examiner et revoir le processus de sélection et d'approbation des projets, dans le but de réduire considérablement le processus décisionnel et à l'affectation des fonds. Les options à considérer pourraient entre autres comprendre :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ des négociations en vue de l'établissement de niveaux supérieurs du pouvoir de dépenser; et/ou, ▶ l'établissement de différents niveaux de diligence raisonnable et de processus d'approbation pour différents niveaux de financement et de risque. 	<p>Partiellement en accord Comme il a déjà été mentionné, le ministre a fait connaître son intention de repositionner PTC. En vue de ce repositionnement, un examen des processus décisionnels est actuellement entrepris pour que l'on établisse un processus qui soit rigoureux tout en permettant de saisir à temps les occasions à mesure qu'elles se présentent sur le marché. Comme il a été indiqué dans le Bilan de l'exercice 2001-2002, des mesures concrètes visant à régler ces questions sont en cours, notamment l'examen du modèle fonctionnel de PTC et la simplification du processus de traitement des demandes (prise de décisions).</p>	Été 2004	Directeur général, Opérations

Recommandations	Réponse de la direction / Mesures proposées	Période	Responsable
<p>5. Afin d'abaisser ou d'éliminer le niveau des fonds reportés, PTC devrait continuer à développer plus de pratiques énergiques relatives à la gestion de la trésorerie. Les options à considérer pourraient entre autres comprendre :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ une stratégie en matière d'engagement excédentaire concernant le nombre de projets et de ressources pris en considération aux fins de financement, qui s'appuie sur l'expérience; et/ou, ▶ un nouvel examen de la pratique actuelle consistant à engager les fonds au stade de sélection des projets, ce qui est un important facteur de la sous-utilisation des fonds disponibles. 	<p><u>En accord</u></p> <p>PTC a déjà pris des mesures pour renforcer ses processus de gestion de la trésorerie et continuera dans cette voie.</p>	<p>En cours</p>	<p>Directeur exécutif et Directeur général, Opérations</p>
<p>6. PTC devrait élaborer une méthode plus appropriée de mesure du rendement et de présentation de rapports, qui mette en évidence l'information sur la performance opérationnelle, ainsi qu'un plus large éventail des avantages rapides, intermédiaires et à long terme des projets, sur le plan technologique, économique et social.</p>	<p><u>En accord</u></p> <p>PTC élabore déjà une stratégie de mesure du rendement élargie, axée sur les avantages socioéconomiques du programme. PTC s'assure que ces avantages sont conformes aux priorités ministérielles et gouvernementales.</p>	<p>Fin de l'examen pendant l'exercice en cours</p> <p>Mise en oeuvre pendant l'exercice 2004-2005</p>	<p>Directeur général, Opérations</p> <p>et</p> <p>directrice générale, Affaires du portefeuille</p>

Recommandations	Réponse de la direction / Mesures proposées	Période	Responsable
<p>7. Faisant suite à ce qui précède, PTC devrait communiquer aux intervenants et au public une idée plus complète de ce programme axé sur l'innovation et de ses résultats techniques et commerciaux. Il s'agirait donc de leur faire connaître le niveau élevé de réussite technique atteint grâce aux projets ainsi que le niveau de succès commercial plus faible obtenu à ce jour. PTC devrait communiquer l'aspect du risque élevé que comportent les projets ainsi que le fait qu'ils ne seront pas tous menés à bien et que les remboursements globaux ne correspondront probablement pas aux prévisions initiales mentionnées dans les propositions.</p>	<p><u>En accord</u></p> <p>La mise en oeuvre de la stratégie de mesure du rendement élargie contribuera à présenter un rapport plus exhaustif concernant les réalisations du programme dans <u>tous</u> les domaines. Dans le cadre de cette stratégie de mesure du rendement, PTC élabore actuellement une approche qui permettra de situer les remboursements dans un contexte plus large et plus équilibré. Cette approche servira de base pour communiquer un message cohérent sur tous les avantages aux Canadiens.</p> <p>PTC a déjà apporté des rajustements importants à son programme de communication pour donner aux Canadiens et à l'industrie canadienne un aperçu plus clair des avantages, défis et risques de cet important programme. PTC a notamment stimulé ses efforts en vue de nouer des liens avec les intervenants du programme.</p>	En cours	<p>Directeur exécutif et directeur général, Opérations et directrice générale, Affaires du portefeuille</p>
<p>8. Afin d'apporter les améliorations au processus décrites plus haut, PTC devrait élever les niveaux actuels de financement et de dotation concernant les politiques, la planification et la gestion de programme à un niveau plus approprié, conforme aux exigences. Les nouveaux niveaux doivent être déterminés au moyen d'une analyse des besoins et d'une comparaison par rapport à d'autres programmes connexes.</p>	<p><u>En accord</u></p> <p>Il faut noter que les contraintes auxquelles fait face PTC ont été imposées par le Conseil du Trésor lors de la conception initiale du programme. PTC est actuellement soumis à une restriction d'environ 3 p. 100 dans son budget de F&E, qui est de loin inférieur aux programmes de subventions et de contributions similaires qui vont habituellement de 10 à 15 p. 100. PTC reconnaît clairement que son niveau actuel de financement de F&E restreint sa capacité de gérer avec efficacité et prudence un portefeuille d'investissements gros et diversifié et les besoins du gouvernement du Canada, et de satisfaire de façon responsable aux exigences liées à la fonction de contrôleur moderne.</p> <p>Une évaluation des besoins a été entreprise et est actuellement à l'étude. PTC a fait part au Conseil du Trésor de son désir d'aller de l'avant pour obtenir une révision à la hausse de la limite de 3 p. 100.</p>	Sujet à la décision du Conseil du Trésor	Directeur exécutif